

RAPPORT D'ACTIVITE

2018

BILAN SOCIAL 2018

INDEX

I. RAPPORT D'ACTIVITE 2018.....	5
I.1 Données générales	6
I.1.1 Évolution du nombre global de mesures.....	6
I.1.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site.....	6
I.1.3 Répartition des mesures par type	7
I.1.4 Répartition des mesures par tribunal.....	7
I.2 L'ouverture de la mesure de protection	8
I.2.3 Répartition des mesures nouvelles par Tribunal	8
I.2.4 Répartition des mesures nouvelles par type.....	9
I.3 La vie de la mesure de protection	9
I.3.1 Répartition Personnes à domicile / Personnes en établissement.....	9
I.3.2 Répartition des Personnes Protégées par sexe.....	10
I.3.3 Répartition des Personnes Protégées par âge et par sexe.....	10
I.3.4 Répartition des Personnes Protégées par âge et par type de mesure.....	11
I.3.5 Répartition des Personnes Protégées par ancienneté de prise en charge	12
I.3.6 Révision des mesures de protection	12
I.3.7 Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection.....	13
I.3.8 Répartition des Personnes Protégées par type de ressources.....	13
I.3.9 Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées	14
I.3.10 Répartition des comptes et placements	14
I.4 La clôture de la mesure de protection	16
I.4.1 Nombre de clôtures	16
I.4.2 Nombre de clôtures par DMJPM.....	16
I.4.3 Motif des clôtures	16
I.5 Indicateurs / Démarche qualité	17
I.5.1 Taux de réalisation des DIPM.....	17
I.5.2 Taux de remise des attestations CRG.....	17
I.5.3 Nombre de rencontres des Personnes Protégées.....	18
I.5.4 Nombre de suivis enregistrés sur Astel.....	18
I.5.5 Participation des Personnes Protégées à leur mesure.....	19
I.5.6 Groupes de travail.....	19
I.6 Partenariat	20
I.7 Autres faits marquants en 2018.....	21
I.7.1 Actualisation du projet de service.....	21
I.7.2 Mise en place du Comité d'éthique inter associatif.....	21
I.7.3 Service ISTF (Information et Soutien des Tuteurs Familiaux).....	21

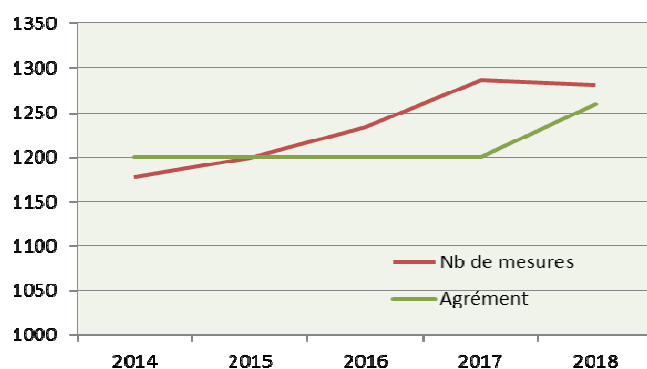
II. BILAN SOCIAL 2018	22
II.1 L'emploi.....	23
II.1.1 L'effectif total au 31/12	23
II.1.1.1 L'effectif salarié par catégorie socio-professionnelle.....	23
II. 1.1.2 L'effectif par âge au 31/12.....	23
II.1.1.3 L'effectif par ancienneté au 31/12	23
II.1.2 L'effectif moyen	24
II.1.3 L'effectif à temps partiel.....	24
II.1.4 L'effectif intérimaire (hors CDD).....	24
II.1.5 Analyse des flux d'emplois.....	24
II.1.5.1 Les embauches de salariés de moins de 50 ans à la date d'embauche.....	24
II.1.5.2 Les embauches de salariés de 50 ans et plus à la date d'embauche.....	24
II.1.5.3 Les départs de salariés de moins de 55 ans à la date du départ	25
II.1.5.4 Les départs de salariés de 55 ans et plus	25
II.1.5.5 Les Promotions	25
II.1.6 Le personnel en situation de handicap.....	26
II.1.7 L'absentéisme	26
II.2 Les conditions d'hygiène et de sécurité.....	26
II.2.1 Les accidents du travail.....	26
II.2.1.1 Sans arrêt de travail	26
II.2.1.2 Avec arrêt de travail	26
II.2.2 Les accidents de trajet	26
II.2.2.1 Sans arrêt de travail	26
II.2.2.2 Avec arrêt de travail	26
II.3 La formation	27
II.3.1 Financement de la formation.....	27
II.3.2 Détail par type de formation.....	27

I. RAPPORT D'ACTIVITE 2018

I.1 DONNÉES GÉNÉRALES

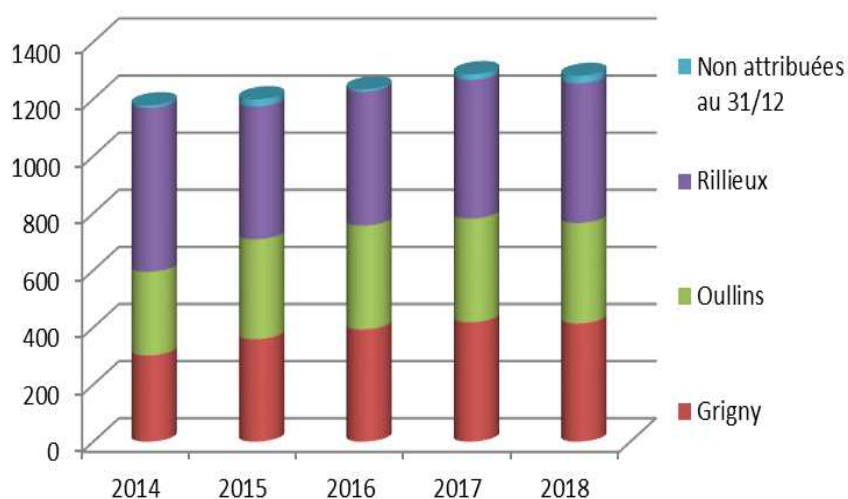
Année	Grigny	Oullins	Rillieux	Non attribuées au 31/12	Total
2014	302	293	574	9	1178
2015	359	350	465	25	1199
2016	393	364	469	8	1234
2017	418	363	486	20	1287
2018	414	352	489	26	1281

I.1.1 Évolution du nombre global de mesures



Le nombre global de mesures se stabilise en 2018, très légèrement au-delà de l'agrément.

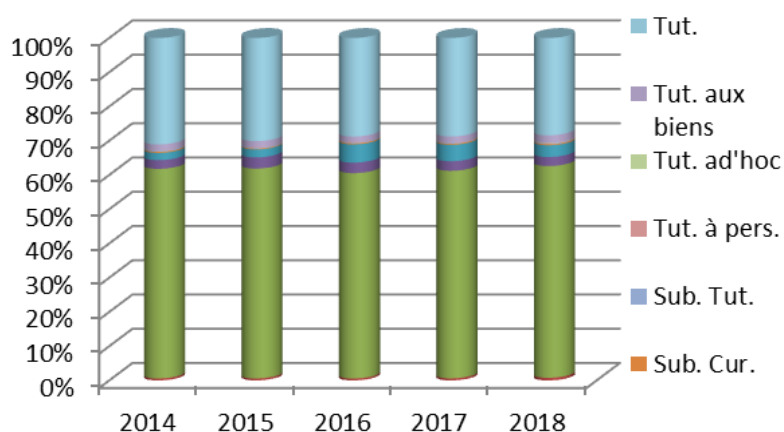
I.1.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site



Rillieux : + 3 mesures par rapport à 2017
 Oullins : - 11 mesures par rapport à 2017
 Grigny : - 4 mesures par rapport à 2017
 + 26 mesures non attribuées au 31/12

1.1.3 Répartition des mesures par type

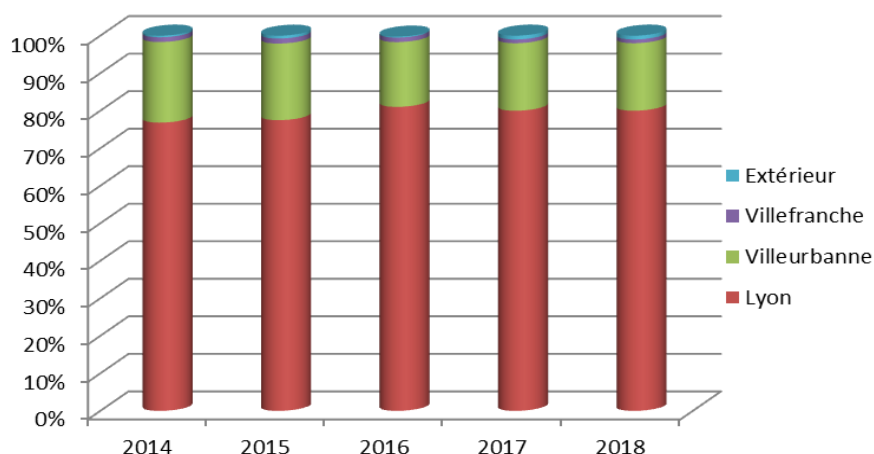
Année	Cur. aux biens	Cur.	Cur. Simples	Mand. spé.	Sub. Cur.	Sub. Tut.	Tut. à pers.	Tut. ad'hoc	Tut. aux biens	Tut.	Total
2014	0,59%	61,21%	2,55%	2,12%	0,34%	0,34%	0,08%	0,00%	1,70%	31,07%	100,00%
2015	0,58%	61,30%	3,25%	2,34%	0,25%	0,25%	0,08%	0,00%	1,83%	30,11%	100,00%
2016	0,57%	59,97%	3,08%	5,35%	0,32%	0,24%	0,08%	0,00%	1,62%	28,77%	100,00%
2017	0,62%	60,61%	2,80%	4,82%	0,31%	0,23%	0,08%	0,00%	1,79%	28,75%	100,00%
2018	0,78%	61,83%	2,65%	3,43%	0,31%	0,23%	0,08%	0,08%	2,19%	28,42%	100,00%



La répartition des mesures de protection par type est identique à l'année dernière et conforme aux tendances régionales.

1.1.4 Répartition des mesures par tribunal

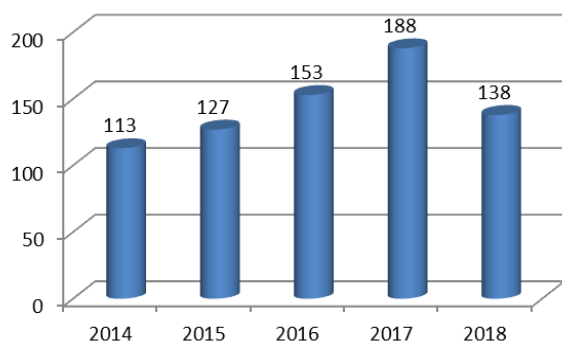
Année	Lyon	Villeurbanne	Villefranche	Extérieur	Total
2014	77 %	21 %	1 %	1 %	100 %
2015	78 %	20 %	1 %	1 %	100 %
2016	81 %	17 %	1 %	1 %	100 %
2017	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
2018	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %



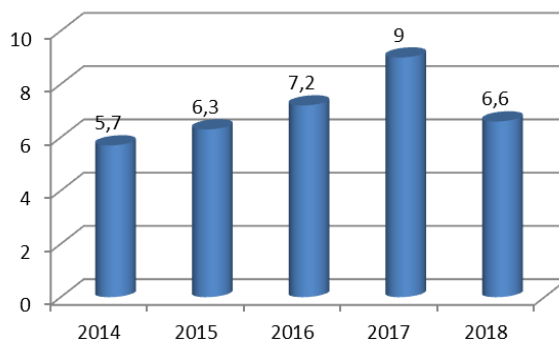
La répartition des mesures par tribunal reste stable.

I.2 L'OUVERTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

I.2.1 Nombre de mesures nouvelles



I.2.2 Nombre de mesures nouvelles par DMJPM



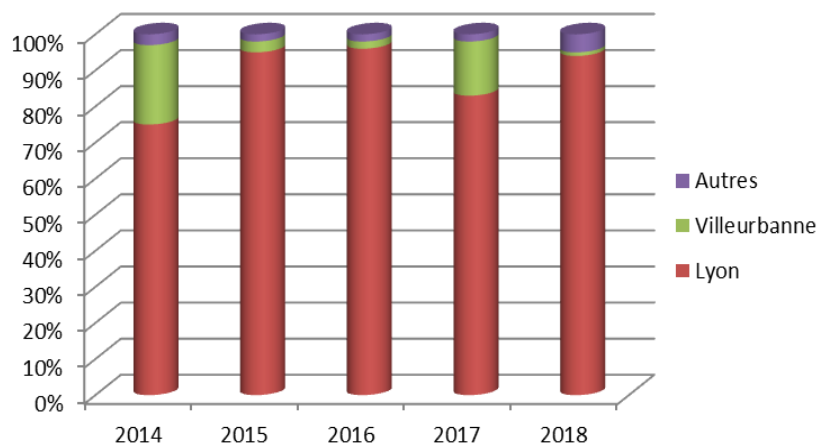
En 2018, l'AssTRA a ouvert en moyenne 11,5 mesures nouvelles par mois contre (15,6 en 2017).

L'année 2018 a été marquée par deux événements ayant une incidence sur le nombre de mesures attribuées :

- la demande faite aux juges de ne pas désigner l'AssTRA pour des nouvelles mesures entre mars et août 2018
- la nomination de 15 mandataires individuels sur le Rhône, dont certains ont débuté leur activité dès la fin du 2e trimestre.

I.2.3 Répartition des mesures nouvelles par Tribunal

Année	Lyon	Villeurbanne	Autres	Total
2014	75 %	22 %	3 %	100 %
2015	95 %	3 %	2 %	100 %
2016	96 %	2 %	2 %	100 %
2017	83 %	15 %	2 %	100 %
2018	94 %	1 %	5 %	100 %

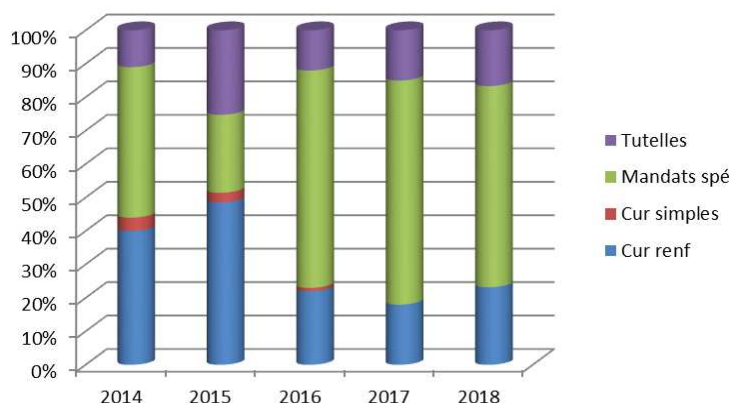


Une nette dominante du Tribunal de Lyon.

1.2.4 Répartition des mesures nouvelles par type

Année	Curatelles renforcées	Curatelles simples	Mandats spéciaux	Tutelles	Total
2014	40 %	4 %	45 %	11 %	100 %
2015	50 %	3 %	24 %	26 %	100 %
2016	22 %	1 %	65 %	12 %	100 %
2017	18 %	0 %	67 %	15 %	100 %
2018	23 %	0 %	60 %	17 %	100 %

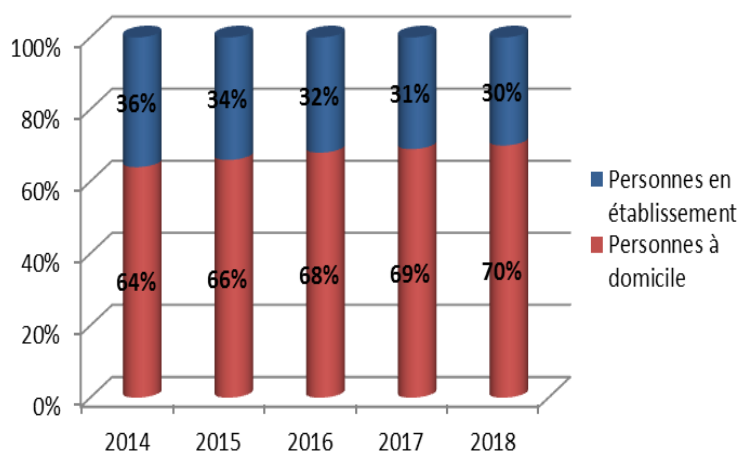
Même si la tendance est à la baisse, les mesures nouvelles restent principalement des mandats spéciaux, mesure qui permet au juge d'évaluer la situation préalablement au prononcé de la mesure de fond.



1.3 LA VIE DE LA MESURE DE PROTECTION

1.3.1 Répartition Personnes à domicile / Personnes en établissement

Année	Personnes en établissement	Personnes à domicile	Total
2014	36 %	64 %	100 %
2015	34 %	66 %	100 %
2016	32 %	68 %	100 %
2017	31 %	69 %	100 %
2018	30 %	70 %	100 %

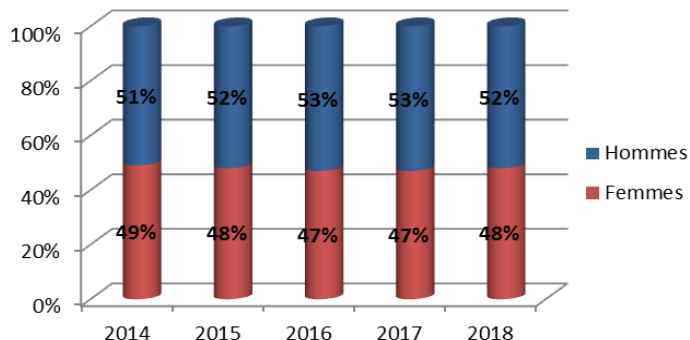


Augmentation légère mais constante dans la répartition entre les Personnes Protégées à domicile et celles placées en institution.

À noter que cette tendance génère un accompagnement plus important de la part des DMJPM.

I.3.2 Répartition des Personnes Protégées par sexe

Année	Femmes	Hommes	Total
2014	49 %	51 %	100 %
2015	48 %	52 %	100 %
2016	47 %	53 %	100 %
2017	47 %	53 %	100 %
2018	48 %	52 %	100 %

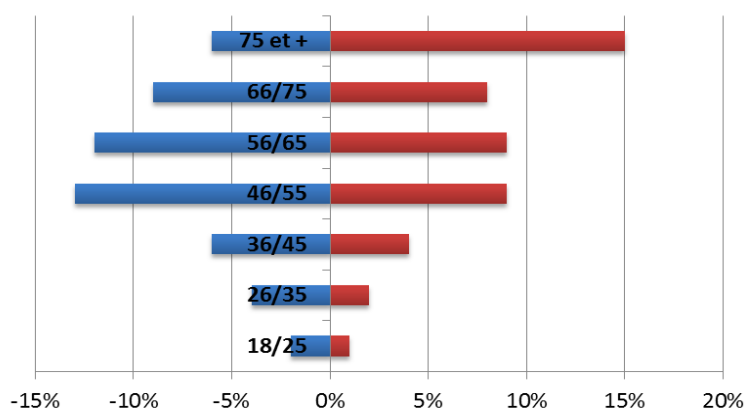


La répartition de l'effectif Hommes / Femmes est stable par rapport à l'année précédente. Elle est proche des données tant nationales que régionales.

I.3.3 Répartition des Personnes Protégées par âge et par sexe

Année	Sexe	18/25	26/35	36/45	46/55	56/65	66/75	75 et +
2014	H	2 %	5 %	8 %	14 %	10 %	7 %	5 %
	F	1 %	2 %	6 %	9 %	9 %	7 %	15 %
	Total	3 %	7 %	12 %	23 %	19 %	14 %	20 %
2015	H	1 %	5 %	7 %	14 %	12 %	7 %	6 %
	F	1 %	2 %	5 %	8 %	9 %	7 %	16 %
	Total	2 %	7 %	12 %	22 %	21 %	14 %	22 %
2016	H	2 %	5 %	7 %	15 %	12 %	7 %	5 %
	F	1 %	3 %	5 %	8 %	8 %	7 %	15 %
	Total	3 %	8 %	12 %	23 %	20 %	14 %	20 %
2017	H	2 %	5 %	7 %	14 %	12 %	8 %	6 %
	F	1 %	3 %	4 %	9 %	7 %	7 %	15 %
	Total	3 %	8 %	11 %	23 %	19 %	15 %	21 %
2018	H	2 %	4 %	6 %	13 %	12 %	9 %	6 %
	F	1 %	2 %	4 %	9 %	9 %	8 %	15 %
	Total	3 %	6 %	10 %	22 %	21 %	17 %	21 %

Répartition par âge et par sexe en 2018



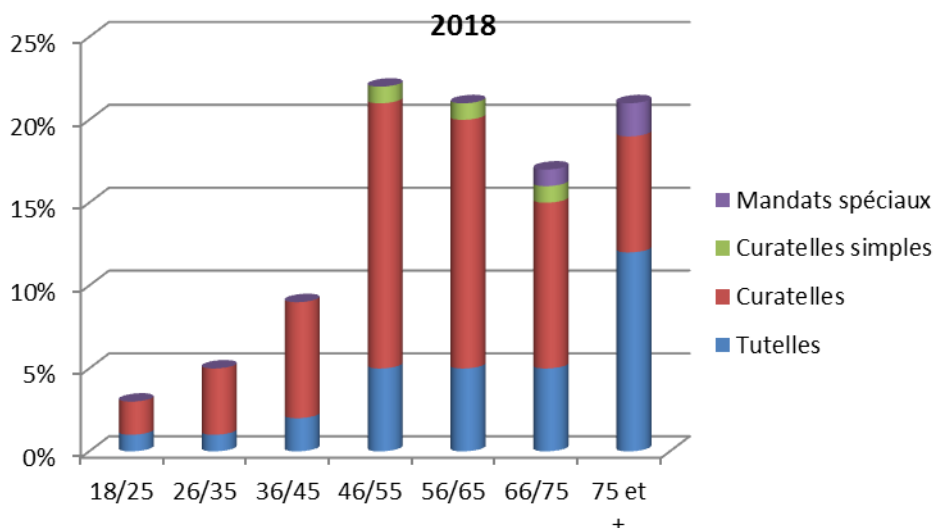
À l'identique des autres années, la répartition des Personnes Protégées par âge et par sexe est stable d'une année sur l'autre.

La moitié des hommes sous mesure de protection ont entre 45 et 65 ans.

Près de la moitié des femmes sous mesure de protection ont plus de 65 ans.

I.3.4 Répartition des Personnes Protégées par âge et par type de mesure

Année	Mesure	18/25	26/35	36/45	46/55	56/65	66/75	75 et +	Total
2014	Tutelles	1%	1%	3%	5%	6%	4%	12%	33%
	Curatelles	2%	6%	10%	16%	14%	9%	8%	65%
	Mandats spéciaux	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	2%
2015	Tutelles	1%	2%	2%	5%	6%	4%	13%	32%
	Curatelles	2%	6%	9%	16%	14%	8%	7%	62%
	Curatelles simples	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	3%
	Mandats spéciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%
2016	Tutelles	1%	2%	2%	5%	6%	4%	11%	31%
	Curatelles	2%	6%	9%	16%	14%	8%	7%	61%
	Curatelles simples	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	3%
	Mandats spéciaux	0%	0%	0%	1%	0%	1%	2%	4%
2017	Tutelles	1%	2%	2%	5%	6%	4%	11%	31%
	Curatelles	2%	5%	9%	16%	14%	9%	7%	62%
	Curatelles simples	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	3%
	Mandats spéciaux	0%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	5%
2018	Tutelles	1%	1%	2%	5%	5%	5%	12%	30%
	Curatelles	2%	4%	7%	16%	15%	10%	7%	62%
	Curatelles simples	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	3%
	Mandats spéciaux	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	3%

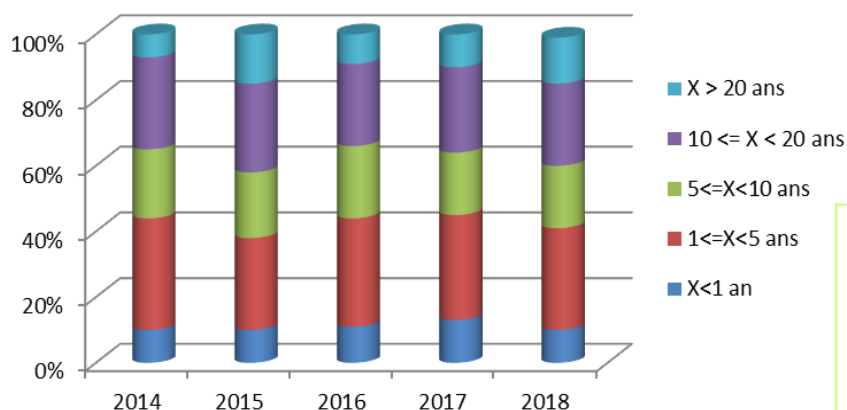


Comme les années précédentes, les tutelles, sans coup férir, "explorent" vers la fin de vie des personnes qui n'ont plus leur capacité de libre arbitre.

Les curatelles concernent des 45/65 ans pour un volume très important.

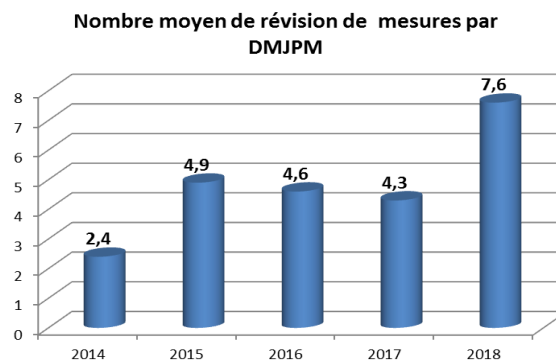
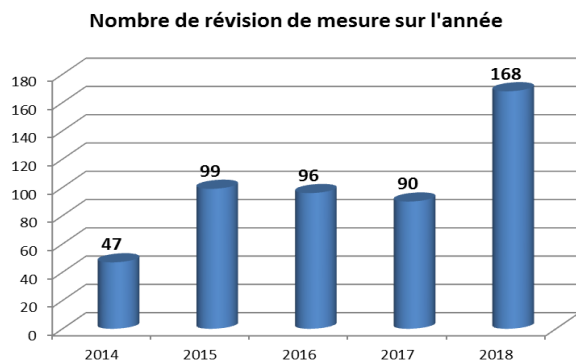
I.3.5 Répartition des Personnes Protégées par ancienneté de prise en charge

Année	X < 1 an	1<= X < 5 ans	5 <= X < 10 ans	X >= 10 ans	X > 20 ans	Total
2014	10 %	34 %	21 %	28 %	7 %	100%
2015	10 %	28 %	20 %	27 %	15 %	100%
2016	11 %	33 %	22 %	25 %	9 %	100 %
2017	13 %	32 %	19 %	26 %	10 %	100 %
2018	10 %	32 %	21 %	24%	14 %	100 %



Relative stabilité dans la répartition des mesures, malgré une baisse de 3% des mesures de moins de 5 ans, et une augmentation de 4% des mesures de plus de 20 ans.

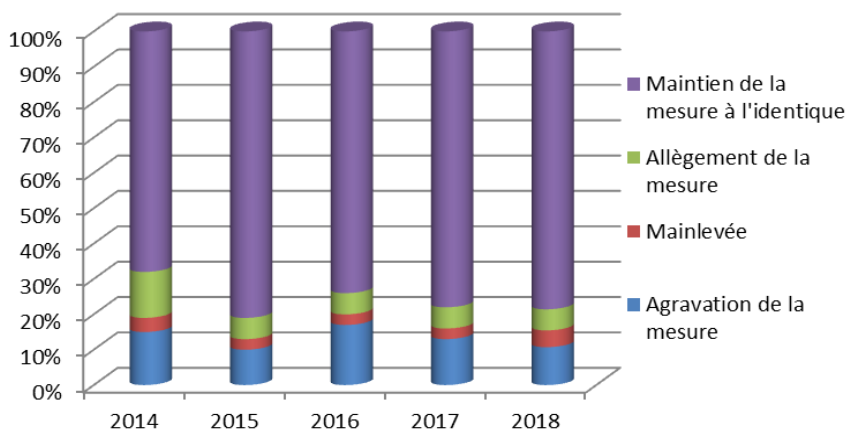
I.3.6 Révision des mesures de protection



En 2013, toutes les mesures ayant été révisées de par la loi, cette forte augmentation du nombre de révision de mesures était attendue à partir de 2018.

I.3.7 Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection

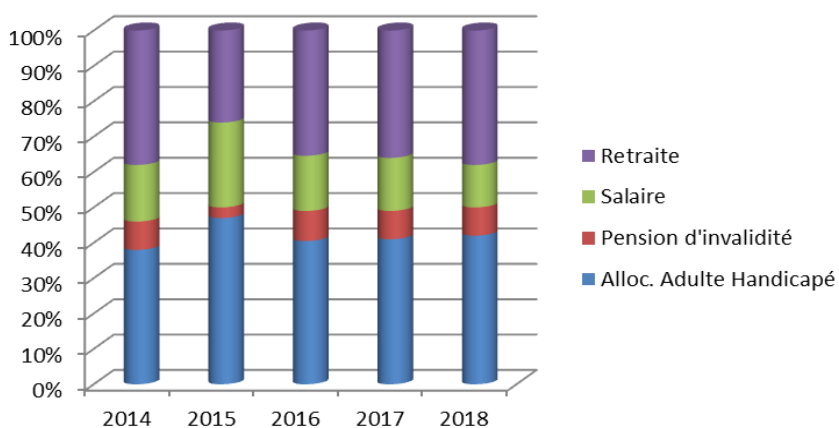
Année	Aggravation	Mainlevée	Allègement	Maintien à l'identique	Total
2014	15 %	4 %	13 %	68 %	100 %
2015	10 %	3 %	6 %	81 %	100 %
2016	17 %	3 %	6 %	74 %	100 %
2017	13 %	3 %	6 %	78 %	100 %
2018	11 %	5 %	6 %	79 %	100 %



Dans le cadre des révisions des mesures de protection, il est noté que 95 % des mesures sont maintenues, avec en 2018 une diminution du pourcentage d'aggravation des mesures, au profit du maintien à l'identique.

I.3.8 Répartition des Personnes Protégées par type de ressources

Année	Alloc. Adulte Handicapé	Pension d'invalidité	Salaire	Retraite	Total
2014	38 %	8 %	16 %	38 %	100 %
2015	47 %	3 %	24 %	26 %	100 %
2016	41 %	8 %	16 %	35 %	100 %
2017	41 %	8 %	15 %	36 %	100 %
2018	42 %	8 %	12 %	38 %	100 %

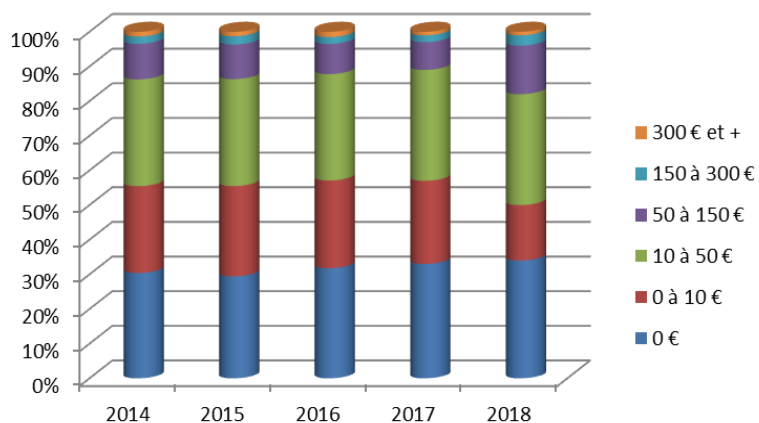


Comme en 2017, la moitié des Personnes Protégées perçoivent des ressources issues du travail (salaire et retraite). L'autre moitié bénéficie d'allocations.

110 personnes (8.6 %) cumulent un salaire et un complément d'AAH.

I.3.9 Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées

Année	0 €	0 à 10 €	de 10 à 50 €	de 50 € à 150 €	de 150 € à 300 €	300 € et +	Total
2014	30 %	25 %	31 %	10 %	2 %	1 %	100 %
2015	30 %	26 %	31 %	10 %	2 %	1 %	100 %
2016	32 %	25 %	31 %	9 %	2 %	1 %	100 %
2017	33 %	24 %	32 %	8 %	2 %	1 %	100 %
2018	34 %	16 %	32 %	14 %	3 %	1 %	100 %



Les modifications apportées au barème de calcul au 01/09/2018 impactent de manière significative le montant de la participation, particulièrement les premières tranches de revenus.

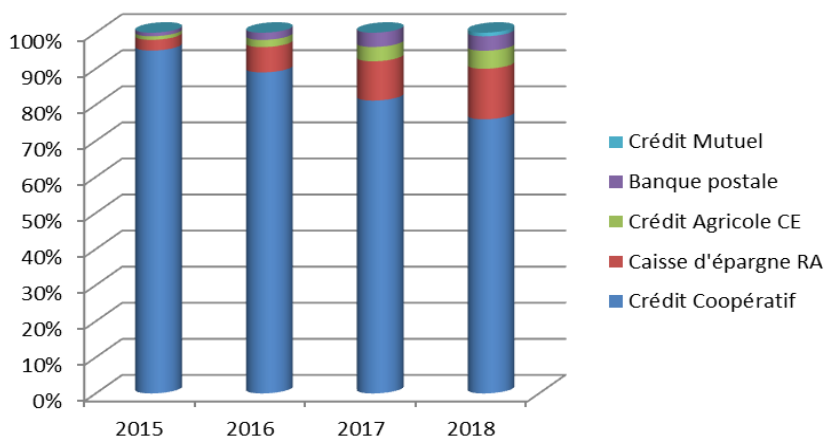
La taxation de la 1^{ère} tranche (entre 0 € et l'AAH) induit une augmentation de la participation de toutes les Personnes Protégées payant une participation.

À l'inverse, le plafonnement de la participation limite l'impact pour les plus gros revenus.

I.3.10 Répartition des comptes et placements

Répartition des comptes de gestion par établissement bancaire en télétransmission

Année	Crédit Coopératif	Caisse d'épargne RA	Crédit Agricole CE	Banque postale	Crédit Mutuel	Total
2015	96 %	3 %	1 %	1 %	0 %	100 %
2016	89 %	7 %	2 %	2 %	0 %	100 %
2017	82 %	11 %	4 %	4 %	0 %	100 %
2018	76 %	14 %	5 %	4 %	1 %	100 %



Les taux affichés correspondent à ceux du 31 décembre.

Dans le cadre du développement de la multibancarité, les conventions signées avec ces banques permettent de conserver les comptes courants d'origine de la Personne Protégée grâce aux télétransmissions quotidiennes.

Détail des comptes courants, produits bancaires et placements financiers au 31/12/2018

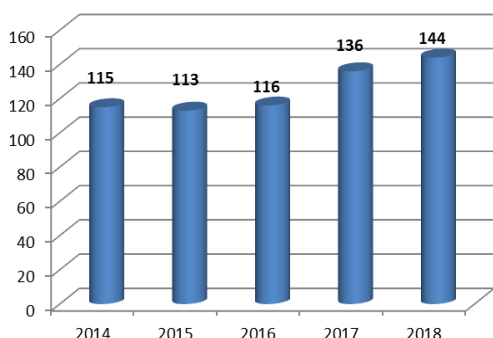
Libellés		Nb de comptes	Sommes gérées	
Comptes courants		3010	15 356 917,13 €	
Produits bancaires	<i>Livrets d'épargne</i>	Livret A	895	6 061 945,19 €
		LDD (Livret Développement Durable)	327	1 727 920,95 €
		LEP (Livret d'Épargne populaire)	568	3 427 462,20 €
		CSL (Compte Sur Livret)	129	609 804,04 €
		Livret Jeune	18	9 758,19 €
	<i>Épargne logement</i>	PEL (Plan d'Épargne Logement)	67	1 764 052,16 €
		CEL (Compte Épargne Logement)	32	143 691,34 €
	CAT/DAT (Compte et Dépôt à Terme)	11	352 240,24 €	
Placements financiers		Assurance Vie	682	26 086 273,70 €
		Contrat Capitalisation	49	4 603 214,60 €
	<i>Valeurs mobilières</i>	PEA (Plan d'Épargne Actions)	48	1 063 109,62 €
		Compte Titres	85	2 016 119,97 €
		Parts Sociales	93	186 094,50 €
		PEP Bancaire (Plan d'Épargne Populaire)	27	530 235,05 €
		PERP (Plan d'Épargne Populaire Retraite)	24	39 988,89 €
		PEE (Plan Épargne Entreprise)	28	335 077,14 €
TOTAL		6093	64 313 904,91 €	

Afin d'expliciter ces chiffres, voici les axes de travail retenus dans la gestion des comptes et placements des Personnes Protégées :

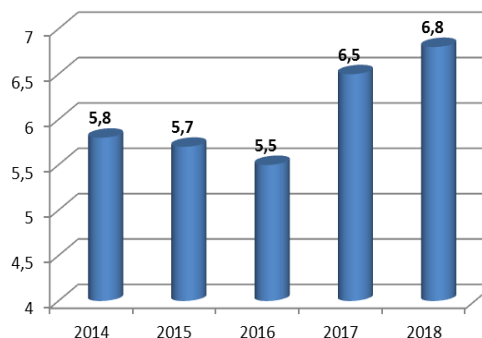
- Faciliter l'accès au LEP pour toutes les personnes pouvant en bénéficier
- Réorienter les liquidités des comptes sur livret peu rémunérateurs
- Sécuriser les liquidités sur PEA et comptes-titres
- Privilégier les contrats assurances-vie dans le cadre de l'épargne handicap pour les personnes ayant une carte d'invalidité
- Rationaliser l'offre bancaire de chaque personne afin de limiter les frais bancaires qu'elle supporte

I.4 LA CLÔTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

I.4.1 Nombre de clôtures



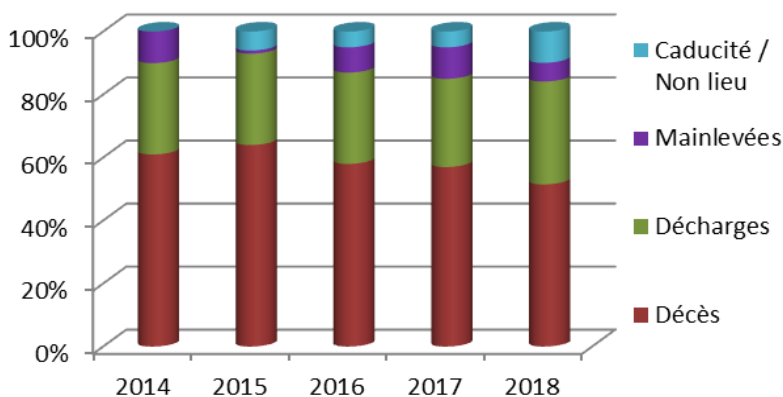
I.4.2 Nombre de clôtures par DMJPM



Ces chiffres correspondent à des moyennes. Ils ne font pas apparaître les disparités entre DMJPM.

I.4.3 Motif des clôtures

Année	Décès	Décharges	Mainlevées	Caducités/non-lieu	Total
2014	61 %	29 %	10 %	-	100 %
2015	64 %	29 %	1 %	6 %	100 %
2016	58 %	29 %	8 %	5 %	100 %
2017	57 %	28 %	10 %	5 %	100 %
2018	52 %	33 %	6 %	10 %	100 %

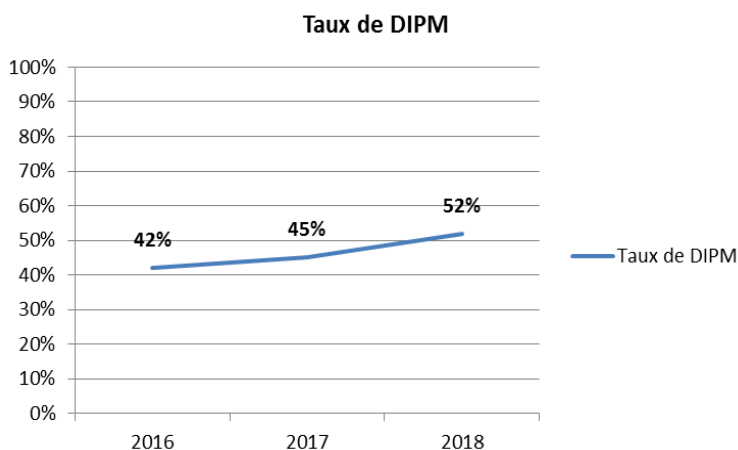


On constate cette année un doublement du taux de caducité et de non-lieu, souvent liés au refus des Personnes Protégées de transmettre un certificat médical circonstancié nécessaire pour étudier la révision de leur mesure.

I.5 INDICATEURS / DÉMARCHE QUALITÉ

I.5.1 Taux de réalisation des DIPM

Année	Nb de DIPM / AVENANTS réalisés	Taux de Personnes Protégées ayant un DIPM	File active
2016	573	42 %	1352
2017	662	45 %	1422
2018	951	52 %	1425



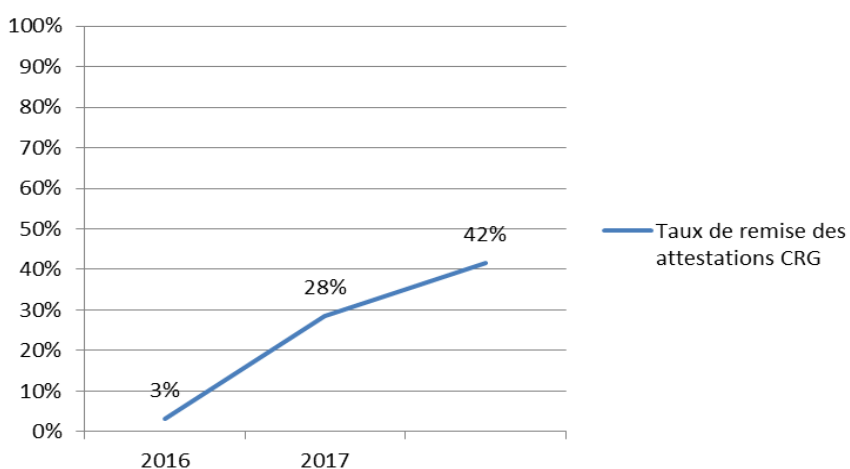
La mise en œuvre effective des DIPM date de 2015.

Les chiffres sont en progression constante depuis.

La file active correspond à l'ensemble des personnes accompagnées sur l'année, en tenant compte également des mesures clôturées.

I.5.2 Taux de remise des attestations CRG

Année	Nombre d'attestations CRG remises	File active
2016	45 pour 43 personnes (soit 3 %)	1352
2017	448 pour 405 personnes (soit 28%)	1422
2018	706 attestations pour 593 personnes (soit 42%)	1425



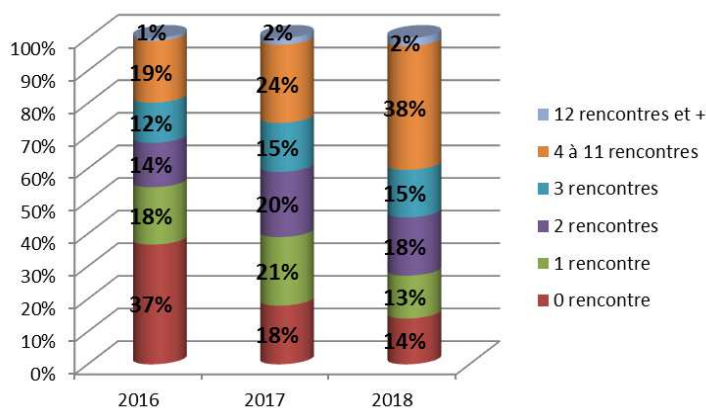
L'attestation CRG a été mise en place début 2016. Elle permet de tracer l'information donnée à la Personne Protégée sur la gestion de son dossier.

1.5.3 Nombre de rencontres des Personnes Protégées

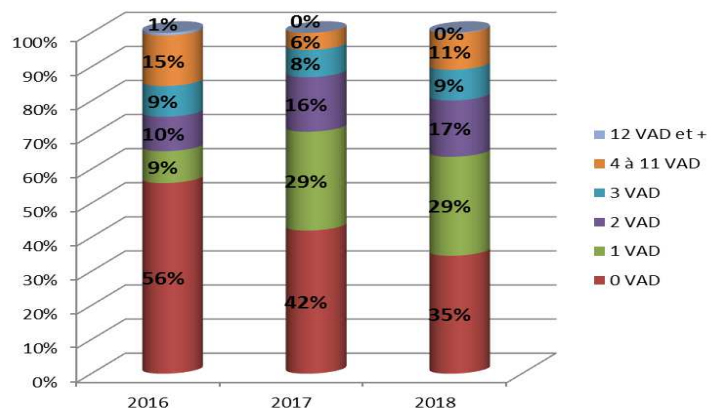
L'AsSTRA ne fixe pas les mêmes objectifs selon que les Personnes Protégées sont à domicile ou en établissement. Afin de rendre compte de l'ensemble du travail réalisé, les chiffres prennent en compte la file active de l'année, et non pas seulement les personnes présentes au 31/12.

Les rencontres comprennent les accompagnements extérieurs, les rencontres au bureau et les VAD saisis dans Astel.

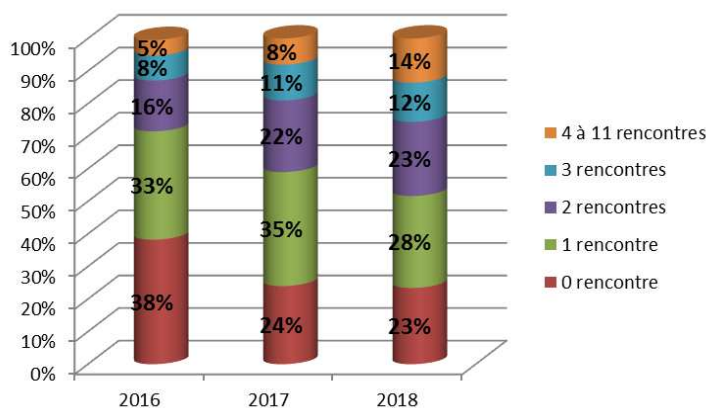
Personnes Protégées vivant à domicile :
Taux global de rencontres



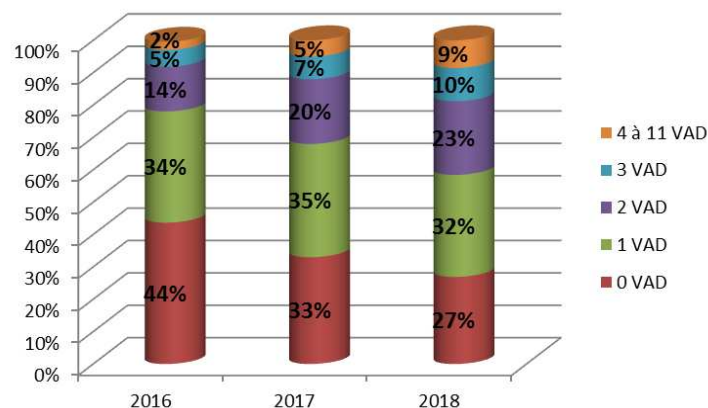
Personnes Protégées vivant à domicile :
Taux de VAD (Visite À Domicile)



Personnes Protégées en établissement :
Taux global de rencontres



Personnes Protégées en établissement :
Taux de VAD (Visite À Domicile)



1.5.4 Nombre de suivis enregistrés sur Astel

Année	Nombre de suivis enregistrés
2016	9 590
2017	13 136
2018	14 901

Depuis 2016, les professionnels saisissent sur Astel les données relatives au suivi des Personnes Protégées, ceci permettant une continuité dans leur accompagnement. Cela permet également à l'association de garantir la traçabilité et d'élaborer des statistiques.

I.5.5 Participation des Personnes Protégées à leur mesure

En juillet 2018 ont été organisés 3 Groupes d'Expression des Usagers, un par site. Il s'agissait de présenter et recueillir l'avis des Personnes Protégées au sujet du nouveau projet de service de l'AssTRA. Cela a été l'occasion de préciser et d'échanger sur des points fondamentaux de l'accompagnement :

- les valeurs de l'association : l'autonomie, le "faire ensemble", la proximité et la disponibilité
- ses rôles et missions, et leur cadre (ouverture, logement, lien social, santé, gestion administrative, budgétaire et patrimoniale, clôture)
- les modalités d'accueil : permanences téléphoniques, physiques, rencontres sur rendez-vous
- le rythme des rencontres
- le DIPM
- La participation collective des Personnes Protégées (groupes d'expression, enquêtes, ...)

Les remarques formulées à l'occasion de ces réunions ont servi à bâtir les ordres du jour des réunions organisées en 2019, dont le fil conducteur est les droits des Personnes Protégées, l'objectif étant de mieux les informer et de coconstruire un support permettant de clarifier leur autonomie d'action, domaine par domaine, en dissociant tutelle et curatelle.

I.5.6 Groupes de travail

La démarche d'amélioration continue de la qualité associe chacun des professionnels et s'articule autour de 10 groupes de travail, dont les thèmes sont les suivants :

- L'actualisation du projet de service : 6 réunions au 1er semestre 2018, + 2 réunions de restitution (DMJPM et assistant(e)s DMJPM), ayant conduit à la validation du document final à l'été 2018.
- L'ouverture de la mesure de protection : 1 réunion (actualisation des procédures et documents existants)
- La gestion administrative et budgétaire : 1 réunion (actualisation des procédures et documents existants)
- La gestion du patrimoine : 1 réunion (actualisation des procédures et documents existants)
- Les droits des usagers : 2 réunions. Ce groupe lancé au dernier trimestre 2018 a défini ses contours d'intervention, ainsi qu'une nouvelle méthodologie autour de l'organisation de la participation des Personnes Protégées, et notamment autour des groupes d'expression des usagers.
- La gestion des risques : 3 réunions en 2018. Le COPIL a analysé 14 fiches de signalement d'événements indésirables, actualisé le DUERP, et amorcé la fiche de sécurité.
- Les logiciels Astel et Novaxel : 1 réunion.
- L'arborescence des Dossiers Partagés : 1 première réunion a permis fin 2018 d'amorcer la réorganisation des Dossiers Partagés (finalisée en 2019).
- La clôture de la mesure : 1 réunion (actualisation des procédures et documents existants)
- Le COPIL du Comité d'éthique inter associatif : lancement en 2018 : 3 réunions.

I.6 PARTENARIAT

Un effort particulier est mené pour développer le partenariat. Sur 2018, au-delà des rencontres avec des intervenants en complément de notre accompagnement sur les différentes facettes de la vie des Personnes Protégées, nous nous sommes aussi attachés à aller rencontrer des institutions partenaires pour expliquer les contours et les limites de notre action, ne pouvant pas être "l'homme à tout faire du secteur social !".

Ont été aussi reçus des institutionnels : CPAM, CAF, MDR, MDM, CARSAT, pour favoriser l'amélioration et la compréhension des "règlements" de chacun et tenter d'alléger les lourdeurs administratives par la désignation de référents.

<u>Rillieux :</u>	<u>Oullins :</u>	<u>Grigny :</u>
22/01/2018 : Intervention ADL'Service	13/02/2018 : Rencontre avec la CARSAT	09/01/2018 : Rencontre SAVS
01/2018 : Réunion d'information CPAM	15/05/2018 : Intervention Banque de France	07/02/2018 : Rencontre CMP Givors
24/04/2018 : Intervention Banque de France	28/05/2018 : Échanges avec le Crédit Agricole Centre Est	13/02/2018 : Rencontre avec la CARSAT
30/04/2018 : Échanges avec l'Association Hand In Cap (Belgique)	01/10/2018 : Intervention PFG	20/03/2018 : Journée Portes ouvertes
14/05/2018 : Intervention de Culture pour Tous	16/10/2018 : Rencontre Intégrance	24/04/2018 : Rencontre avec le SAMSAH
28/05/2018 : Échanges avec le Crédit Agricole Centre Est	14/12/2018 : Vendredis d'échanges et d'information DDCS 69	24/04/2018 : Présentation du métier MJPM au SAVS
03/09/2018 : Intervention d'AGS (groupe de prestataires)		22/05/2018 : CLSM
05/11/2018 : Rencontre Impôts		15/05/2018 : Intervention Banque de France
12/11/2018 : Intervention Mutuelle Europe		05/07/2018 : CLSM
11/12/2018 : CLSM Lyon 1er		10/2018 : CLSM
14/12/2018 : Vendredis d'échanges et d'information DDCS 69		20/11/2018 : Participation à l'Atelier vie quotidienne sur les mesures de protection (SAMSAH)
		30/11/2018 : GVSSL
		10/12/2018 : Groupe Santé Justice (CLSM)
		14/12/2018 : Vendredis d'échanges et d'information DDCS 69

I.7 AUTRES FAITS MARQUANTS EN 2018

I.7.1 Actualisation du projet de service

Comme évoqué plus haut, l'année 2018 a été marquée par la finalisation du projet de service 2018-2023, fruit d'un travail collaboratif ayant associé une dizaine de professionnels membres du groupe de travail dédié.

L'ensemble des salariés, ainsi que les administrateurs, ont été consulté à des étapes charnières, notamment lors de la validation finale du document.

I.7.2 Mise en place du Comité d'éthique inter associatif

Au cours du dernier trimestre 2018, et conjointement avec deux autres associations tutélaires (ATR, SAAJES), l'AssTRA a aspiré à créer un comité d'éthique, afin d'élargir son cercle de réflexion. Cette question éthique, souvent abordée en équipe en interne, a semblé pour chaque institution mériter une réflexion plus large.

Ce comité éthique vient mettre en avant les éventuels conflits de valeurs, les tensions éthiques qui peuvent exister ainsi que les éléments du cadre réglementaire institutionnel.

Deux étapes importantes ont été accomplies en 2018, à savoir :

- L'organisation d'une formation commune partagée par 3 à 4 salariés de chaque institution (Direction comprise), dispensée par le CREA
- L'élaboration d'une charte de ce Comité d'Éthique définissant ses modalités de mise en œuvre et de fonctionnement, et la mise en place d'une fiche de saisine.

2019 livrera sa première expérimentation réelle, étant entendu que les réunions (3 par an) seront ouvertes à des participants extérieurs : juges, psychologues, psychiatres, etc.

I.7.3 Service ISTF (Information et Soutien des Tuteurs Familiaux)

L'action ISTF est conduite conjointement par 4 associations : ATMP69, AssTRA, GRIM, UDAF.

Le financeur (DRJSCS) a accordé une subvention de fonctionnement du 01/12/2017 au 30/11/2018.

Celle-ci sera renouvelée pour 2019.

En 2018, 128 personnes concernées ont été accueillies lors des permanences hebdomadaires aux tribunaux de LYON et VILLEURBANNE.

Sur le deuxième semestre, les 3 réunions "grand public" organisées ont eu un impact très limité en termes de participation.

Des indicateurs précis sont à remplir pour chaque acte : permanence physique, téléphonique, mail, réunions publiques. Ils sont centralisés auprès du financeur pour la Région AURA.

Une réflexion est en cours pour redynamiser cette action.

II. BILAN SOCIAL 2018

II.1 L'EMPLOI

II.1.1 L'effectif total au 31/12

II.1.1.1 L'effectif salarié par catégorie socio-professionnelle

CDI		Hommes			Femmes			Hommes et Femmes		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Cadres	Directeur	1	1	1				1	1	1
	Cadres	1	1	1	4	5	5	5	6	6
	Sous-total	2	2	2	4	5	5	6	7	7
Personnel	DMJPM	3	1	1	18	21	20	21	22	21
	Administratifs			1	14	13	14	14	13	15
	Sous-total	3	1	2	32	34	34	35	35	36
Total		5	3	4	36	39	39	41	42	43

CDD		Hommes			Femmes			Hommes et Femmes		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Cadres	Directeur									
	Cadres									
Personnel	DMJPM		1		1	2	1	1	3	1
	Administratifs	1	1		5	3	1	6	4	1
Total		1	2	0	6	5	2	7	7	2

II. 1.1.2 L'effectif par âge au 31/12

	- 26 ans			26-35 ans			36-45 ans			46-55 ans			+55 ans		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Cadres					1	1	4	4	4	1	1	1	1	1	1
DMJPM	1	4	1	11	11	10	5	4	4	6	6	5			2
Administratifs	1			6	7	6	7	6	4	6	3	5		1	1
Total	2	4	1	17	19	17	16	14	12	13	10	11	1	2	4

II.1.1.3 L'effectif par ancienneté au 31/12

	2 ans			2-5 ans			6-10 ans			11-15 ans			16-25 ans			+25 ans		
	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18
Cadres	1	1	1	3	4	2	1	1	3	1	1	1						
DMJPM	7	7	4	5	9	8	6	6	5	5	3	5						
Administratifs	11	10	5	2	3	7	4	3	3	2	1	1						
Total	19	18	10	10	16	17	11	10	11	8	5	7	0	0	0	0	0	0

AssTRA

II.1.2 L'effectif moyen

Mois	Effectif moyen (CDI + CDD)	
	2017	2018
Janvier	54	49
Février	54	49
Mars	53	52
Avril	51	48
Mai	53	48
Juin	51	50
Juillet	53	51
Août	51	50
Septembre	52	48
Octobre	53	50
Novembre	49	49
Décembre	51	47
Total	52,08	49,25

L'effectif comprend l'ensemble des contrats, CDI et CDD, y compris les CDD de remplacement.

Il s'agit du nombre de salariés présents, indépendamment de leur temps de travail.

II.1.3 L'effectif à temps partiel

Au 31/12/2018, 3 personnes avaient un contrat à temps partiel : une assistante DMJPM à mi-temps sur Grigny et les assistantes du SAFPP à 80 %.

II.1.4 L'effectif intérimaire (hors CDD)

Pas de recours à l'intérim en 2018.

II.1.5 Analyse des flux d'emplois

II.1.5.1 Les embauches de salariés de moins de 50 ans à la date d'embauche

	CDI						CDD						Emplois Aidés					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18
Cadres					1													
DMJPM				1	2			1		3	5	1						
Administratifs				3	5	1	2			4	5	5						
Total	0	0	0	4	8	1	2	1	0	7	10	6	0	0	0	0	0	0

II.1.5.2 Les embauches de salariés de 50 ans et plus à la date d'embauche

	CDI						CDD						Emplois Aidés					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18
Cadres																		
DMJPM										1								
Administratifs				1							1	1						
Total	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0

II.1.5.3 Les départs de salariés de moins de 55 ans à la date du départ

CDI	Fin période d'essai			Démission			Licenc. motif indiv.			Rupture conv.			Licenc. éco	Retraite	Décès
	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16	17	18	16 ->18	16 ->18	16 ->18
										1					
Cadres															
DMJPM				1	3	2					1	1			
Administratifs		2		1				2			1				
Total	0	2	0	2	3	2	0	2	0	1	2	1	0	0	0

CDD	Fin période d'essai			Démission	Licenc. motif indiv.	Fin CDD			Autres (préciser)
	16	17	18	16 ->18	16 ->18	16	17	18	16 ->18
Cadres									
DMJPM		1				1	3	2	
Administratifs		1				5	6	7	
Total	0	2	0	0	0	6	9	9	0

II.1.5.4 Les départs de salariés de 55 ans et plus

CDI	Fin période d'essai	Démission			Licenc. motif indiv.	Rupture conv.	Licenc. éco.	Retraite	Décès
	16 ->18	16	17	18	16 ->18	16 ->18	16 ->18	16 ->18	16 ->18
Cadres									
DMJPM									
Administratifs			1						
Total	0	0	1	0	0	0	0	0	0

CDD	Fin période d'essai	Démission	Licenc. motif indiv.	Fin CDD			Autres (préciser)
	16 ->18	16 ->18	16 ->18	16	17	18	16 ->18
Cadres							
DMJPM					1		
Administratifs							
Total	0	0	0	0	1		0

II.1.5.5 Les Promotions

Pas de promotion en 2018.

II.1.6 Le personnel en situation de handicap

	ETP		
	2016	2017	2018
Cadres			
DMJPM			
Administratifs	0,4	1,5	0,5
Total	0,4	1,5	0,5

Contribution totale due	Achats déductibles	Versements OETH		
		2016	2017	2018
		6266	2147	2015

II.1.7 L'absentéisme

	Maladie			Accidents de travail	Maternité			Paternité		
	2016	2017	2018	16 ->18	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Cadres	48	23	3							
DMJPM	401	177	291		110	399	263	11	0	0
Administratifs	951	617	279		0	115	432			
Total journées d'absence	1400	817	573	0	110	514	695	11	0	0

	Maladie Pro	Congés autorisés	Congés Parentaux			EVE FAM / ENF MAL		
	16 ->18	16 ->18	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Cadres						4	2	3
DMJPM			164	97	212	18	21	18
Administratifs			730	546	181	15	4	13
Total journées d'absence	0	0	894	643	393	37	27	34

II.2 LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

II.2.1 Les accidents du travail

II.2.1.1 Sans arrêt de travail

Aucun accident de travail sans arrêt de travail en 2018.

II.2.1.2 Avec arrêt de travail

Un accident de travail en 2018, arrêt de 8 jours.

II.2.2 Les accidents de trajet

II.2.2.1 Sans arrêt de travail

3 accidents de trajet en 2018. Dommages matériels uniquement.

II.2.2.2 Avec arrêt de travail

Aucun accident de trajet avec arrêt de travail en 2018.

AssTRA

II.3 LA FORMATION

II.3.1 Financement de la formation

Type de financement	Montant
Plan légal	2 358,18 €
Professionalisation	3 537,27 €
CIF-CDI	1 768,64 €
FPSP	1 768,64 €
CPF	2 358,18 €
L'obligation conventionnelle mutualisée	4 126,82 €
L'obligation d'investissement formation	7 664,09 €
Contribution volontaire	11 537,27 €
CIF-CDD	1 271,62 €
Fonds propres association	10 228,97 €
Total	36 390,71 €

II.3.2 Détail par type de formation

Type Formation	Nombre d'heures	Nombre de salariés	CSP		
			Cadres	DMJPM	Administratifs
Caractéristiques des principaux placements	7	2			2
Les mandataires Judiciaires face à la violence	7	42	7	21	15
Logiciel Kélio	3,5	4	4		
Responsabilité et éthique professionnelle du DMJPM	14	42	7	21	15
Introduction à la démarche éthique dans les ESMS	14	5	3	1	1
Culture managériale	23	6	6		
Devenir évaluateur externe	70	1	1		
Manager de transition	21	1	1		
BTS SP3S	267	1			1
CAFERUIS	402	1		1	
Gestion du Patrimoine des Personnes Protégées	150	1	1		
CNC	119	1		1	
Tables rondes, colloques	31	42	7	21	15
Total	1 114,5 h				

